

COMMUNE DE DUNKERQUE

ANNONCE LEGALE

AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION PREALABLE

DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT

URBAIN DU QUARTIER ILE JEANTY - PLAN D'EAU

DUNKERQUE – SAINT-POL-SUR-MER

Par délibération du 26 avril 2024, le Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque a défini les modalités de la concertation avec le public préalable à la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur le quartier de l'île Jeanty à Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer.

Dans le cadre de cette concertation, un dossier de consultation est mis à la disposition du public, du 3 juin au 5 juillet 2024 inclus, tous les jours, aux heures d'ouverture des bureaux :

- A l'Hôtel de Ville de Dunkerque
- En mairie de Saint-Pol-sur-Mer
- A l'Hôtel Communautaire
- A la Halle aux sucres
- Et sur : www.changer-la-vie-ensemble.com

Le dossier de concertation comprend des documents d'information et un registre permettant aux habitants de faire part de leurs observations ou suggestions.

A l'issue de la concertation, l'ensemble des propositions et des remarques formulées fera l'objet d'un bilan de la concertation qui sera présenté en conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour approbation.